

COMITÉ SYNDICAL DU 09 FEVRIER 2024

Le comité syndical a été convoqué le 2 février 2024

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix délibératives : 81

Membres titulaires présents :

Madame et Messieurs Nicole PEYCELON, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Joël EPINAT, Pierre GIRAUD, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Philippe ARIES, Philippe DENIS, Yannick JARDIN, Patrick WETTA.

Membres titulaires absents représentés :

Monsieur Jean-François RASCLE

Membres titulaires absents excusés :

Monsieur Fabrice BOUCHUT

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Monsieur Robert FLAMAND

Pouvoirs :

Monsieur Jean-François RASCLE donne pouvoir à Monsieur Georges ROCHETTE,

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHÉ

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.

M. DRIOL. – La séance est ouverte.

Merci à tous d'être présents à cette réunion.

Je vous propose de commencer par faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des élus du SYDEMER)

0. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 6 OCTOBRE 2023

M. DRIOL. – Y a-t-il des observations, des remarques ou des questions à formuler ?

Je le soumets à votre approbation.

Approuvé à l'unanimité.

M. DRIOL. – Un des points de l'ordre du jour concerne le rapport sur la décision prise en application des délégations au président, je pense qu'il n'y a pas de remarques particulières, elles sont listées.

■ 1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. DRIOL. – On rentre dans le débat d'orientation budgétaire donc je vais demander à Alexandre Breuil et à Antoine de bien vouloir nous présenter ce rapport, on est à votre écoute.

M. BREUIL. – Dans une première partie, on va rappeler le bilan de l'année 2023. Malgré la vacance prolongée du chargé de mission, un certain nombre de missions a été poursuivis. En tout début d'année et notamment présenté lors de comités syndicaux en février et en mars, la poursuite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir une solution à la fois pour préparer des CSR et ensuite assurer leur valorisation énergétique. La mission 2 qui a défini plusieurs scénarios avait été présentée, il y avait 5 scénarios qui ont été étudiés et un scénario qui nous avait apparu prioritaire avec une valorisation au sein d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire de la ville de Saint-Étienne donc sur le sud du territoire, scénario qu'on a approfondi depuis, on y reviendra. Et puis l'autre grand sujet, la mise en place de l'entente avec la métropole de Lyon et 4 autres territoires voisins dont une convention d'entente a été approuvée. Une convention de groupement de commande aussi pour mener un certain nombre d'études. Puis, il y a eu les 2 premières conférences de cette entente qui ont permis de réunir les élus de tous ces EPCI, une première fois à Lyon avant l'été, je n'ai plus la date exacte et une 2nde fois à Vaugneray, c'était début novembre. On ne s'est pas que réunis, on a avancé aussi sur les 4 études lancées, 2 qui font l'objet d'un coup

financement et qui sont suivis par le SYDEMER. Les études de refonte des 2 usines d'incinération sont purement des études menées par le Grand Lyon en tant que maître d'ouvrage. En revanche il y a une étude donc sur le montage juridique et financier d'une coopération où là toutes les EPCI sont partenaires. L'étude sur le transport ferroviaire de déchets : elle concerne le Grand Lyon, le SYDEMER et le CEDRE chacun pour sa partie bien sûr et aussi l'étude sur l'acheminement fluvial. Aussi en 2023, tout à la fin de l'année 2023, c'est surtout la décision politique du Comité Syndical qu'il faut souligner, c'est le choix de lancer une étude d'opportunité sur une unité de valorisation énergétique donc pour le traitement des déchets, ceux du périmètre du SYDEMER. Les objectifs sont de disposer d'un scénario autonome qui soit distinct d'une filière CSR parce que les conclusions d'études Anthéa nous laissaient penser que la filière CSR n'était pas forcément la plus opportune. Et puis surtout avoir des éléments de comparaison technique et financiers, non seulement avec le scénario CSR mais aussi avec le scénario en cours de développement d'une coopération dans la métropole de LYON.

M. DRIOL. – Si je peux faire juste une petite insertion, c'est un euphémisme cette formulation, plus je rencontre des gens, plus j'étends sur ce sujet, je l'ai fait encore avant-hier avec un industriel qui travaille sur tous les scénarios, il a besoin de source de chaleur mais lui avec le regard du consommateur, ils ont envisagé la solution CSR et à chaque fois, elle est envisagée et mise de côté donc j'y crois de moins en moins au CSR.

M. CHAVEROT. – Sans compter qu'on parle d'unité de valorisation énergétique, il y a des gens qui immédiatement parleraient d'incinérateur.

M. DRIOL. – Malgré tout, le regard porté sur les incinérateurs est moins vif qu'il y a quelques années parce que les fumées sont bien mieux traitées qu'avant à tout point de vue. Ensuite parce que tout le monde a pris conscience qu'on a besoin d'énergie et de source propre et qu'aujourd'hui le fait d'utiliser des déchets pour produire une énergie propre, les esprits sont plus ouverts.

M. BREUIL. – Pour terminer, la refonte du site internet du SYDEMER, alors ça n'a pas dopé nos visites du site mais voilà c'est fait et au moins, il y a une mise à jour. Et je vous propose de passer aux orientations budgétaires proposées pour l'année 2024.

M. MONTENON. – Moi je vais vous parler d'avenir proche. Parmi les propositions de ces orientations 2024, la première proposition, c'est quelque chose qui avait déjà commencé à être travaillé. C'est mettre en place des moments d'information, de sensibilisation et d'échange au sein des EPCI membres du SYDEMER. On y reviendra un petit peu tout à l'heure, au niveau budgétaire ce n'est pas très très fort sur ce sujet. C'est sûr qu'on parle DOB, mais c'est quand même un point fondamental au début de cette année d'aller vraiment à la rencontre des élus du territoire, pour dire simplement où le SYDEMER en est sur tous ses scénarios de traitement. Ça c'est la première partie. La 2e partie sont les études qu'Alexandre a présentées juste avant. C'est tout simplement les finaliser donc les 3 études que ce soit pour le CSR, là on est vraiment quasiment à la fin, le rendu final c'est la semaine prochaine, l'étude sur l'unité de traitement et de valorisation énergétique et bien sûr les études avec la métropole de Lyon.

L'idée c'est qu'une fois que ces 3 études sont terminées c'est de les synthétiser les mettre ensemble pour justement proposer un outil d'aide à la décision à tous. Ensuite, une fois que la décision sera prise sur le scénario à privilégier, dans ce cas-là c'est directement commencer ce qu'on appelle une étude de programmation. C'est-à-dire : la décision a été prise, c'est ce scénario traitement qui

est choisi dans ce cas-là, on va commencer à le mettre en place, c'est vraiment ça l'objectif. Donc, avec bien sûr un début d'étude fin d'année, comme vous vous en doutez. Également, un point qui a été évoqué au dernier Comité Syndical, qui est évoqué depuis quelque temps, c'est une opportunité relative au transfert de la compétence traitement des déchets. Alors, comme vous le savez on ne peut pas séparer les éléments de la compétence traitement donc on a la collecte traitement qui peut être séparée, mais le traitement ne peut pas être séparable. Donc c'est soit il y a un transfert de toute la compétence traitement, soit il n'y a pas de transfert de compétences. Donc l'idée c'est de lancer une étude qui permet de savoir finalement si ce serait positif ou pas de faire ce transfert de compétences et de proposer un modèle de gouvernance et financement pour cette éventuelle évolution syndicale.

M. PEYCELON. – Vous pouvez être un peu plus précis pour nous dire ce que cela veut dire, c'est-à-dire transférer la compétence de qui à qui ?

M. MONTENON. – Aujourd'hui les 5 EPCI sont compétentes sur le traitement. Donc typiquement, ça veut dire la gestion de tout ce qui est une fois que vous avez fini la collecte et qu'on arrive dans la benne, là dans ce cas-là on arrive au transfert donc au traitement. Toutes ces étapes-là, si transfert de compétences il y a, ce ne serait plus aux EPCI mais directement par un syndicat mixte qui pourrait être le SYDEMER, qui pourrait être un autre type de structure.

M. BREUIL. – C'est une compétence traitement Saint-Étienne métropole, Pilat Rhodanien, Mont du Lyonnais etc. vers le SYDEMER.

M. PEYCELON. – C'est ce que j'ai en tête moi, ça veut dire que la compétence quitterait les EPCI pour venir par exemple au SYDEMER, pour le traitement uniquement.

M. DRIOL. – Uniquement pour le traitement, pas pour la collecte, en sachant qu'on n'invente rien, ça existe. Typiquement dans le Roannais avec CEDRE, aujourd'hui a la compétence traitement. A l'époque le SYDEMER quand il a été constitué en 2008 avait pour vocation qu'on réfléchisse ensemble et qu'on partage l'organisation général, la philosophie de traitement de déchets était : laisser chacun faire chez soi. Au bout du compte, on se rend bien compte quand même que même si les priorités peuvent être un peu variables, globalement on n'a pas non plus des divergences absolues dans notre façon de traiter nos déchets. Les déchets, ils vont tous à Borde Matin, les emballages vont à Firminy et on a même réussi à faire venir à nous une 6e collectivité dans le cadre du groupement d'autorité concédante qui à l'époque n'a pas voulu intégrer le SYDEMER qui probablement regrette. A l'installation du SYDEMER, enfin moi à mon arrivée ça peut rester comme ça, mais ça peut ne pas rester comme ça, il faudra qu'on trouve un moment pour y réfléchir pour se poser la question. Ce qui nous a un peu provoqués et suscités des questions, c'est dans nos négociations avec métropole de Lyon, pour transférer tous nos déchets à l'unité de valorisation énergétique de Gerland. Ce sera peut-être plus simple juridiquement, si on était syndicat de traitement. Donc aujourd'hui, le recrutement d'Antoine encore une fois, réfléchir faire des études comparatives, ça prend du temps c'est du boulot donc ça fait partie des premières missions qui lui ont été confiées à notre chargé de mission de nous donner des éléments d'appréciation objective. Ça rentre dans la mission du SYDEMER, c'est typiquement une étude que le SYDEMER conduit. Une étude pour qu'on ait en face de nous à un moment ou un autre, une feuille blanche avec 4 traits au milieu : compétence traitement ou pas compétence déchets, avantages et inconvénients. J'aimerais

bien qu'avant la fin du mandat si ce n'est qu'on change de statut, qu'au moins on ait arrêté une décision. Mais ça ne change rien aux collectes et à ces problèmes quotidiens.

M. PEYCELON. – C'était ça ma question.

M. MONTENON. – Le but justement de voir aussi aujourd'hui, on parle de scénarios de traitement pour les ordures ménagères résiduelles voire des refus de tri, voilà ce sont vraiment les éléments qui sont traités et l'idée c'est de voir ce qu'il y a comme possibilité et là c'est encore à l'état de réflexion. Bien évidemment d'aller vers d'autres types de déchets, donc typiquement les déchets d'activité économique, qui sont aujourd'hui aussi une recette donc c'est ce qu'on représente avec la Métropole de Lyon. Cela peut-être aussi, pourquoi pas, des déchets hospitaliers ou autre, il y a beaucoup de possibilités. Est-ce que l'idée, c'est de se limiter à un traitement uniquement des ordures ménagères résiduelles ? Ce pourquoi aujourd'hui les collectivités sont compétentes sur les encombrants, le tout-venant voir les déchets d'activités économiques et les déchets hospitaliers, autres types de déchets, les déchets communaux également. Voilà, donc ça c'était finalement quelque chose de plus hypothétique, mais qui peut nécessiter la mise en place d'une étude pour savoir en tout cas si le traitement va jusqu'à ce niveau-là. Donc, je vais passer aux éléments financiers, on va commencer par la partie investissement parce qu'en fait, elle reprend quasiment mot pour mot tout ce que je viens de vous dire à instant. Donc au niveau des dépenses, je vais faire du ligne par ligne parce qu'il n'y en a pas non plus beaucoup, on peut se le permettre. Donc la première, c'est finir l'étude sur les CSR par Antéa donc c'est 9 300€ qui reste encore à payer cette année. Evidemment en 2023, c'était beaucoup plus. Les coopérations avec la Métropole de Lyon donc ça c'est un montant qui est exact, sauf s'il y a dépassement des études. La compétence de traitement à 100 000€, je pense que c'est un montant assez large clairement. Mais voilà, on ne veut pas être pris au dépourvu parce qu'on sait tous, que les avocats ça couté cher. Donc autant prévoir un petit peu de marge au cas où, notamment s'il y a la proposition de faire un modèle de gouvernance et un modèle financier, là ça demande d'aller plus loin dans l'étude.

M. BREUIL. – Pour compléter le 100 000 engloberaient, une partie de mise en œuvre et d'accompagnement pas seulement de proposer des scénarios. C'est vraiment s'il y a une tranche optionnelle qui est prise en compte d'accompagnement à la mise en œuvre du transfert de la compétence.

M. MONTENON. – Ensuite, donc l'étude d'opportunité d'une unité de traitement de valorisation énergétique qu'on appelle communément incinérateur.

M. DRIOL. – Là aussi, si tout le monde n'a pas suivi, je souhaite qu'on continue à réfléchir là-dessus, parallèlement à notre négociation avec la Métropole de Lyon de manière à ne pas arriver à Lyon avec aucune solution. Il faut toujours avoir un plan B. Bien entendu ça a un coup mais un jour, cette étude, on pourra l'amortir d'une autre manière parce que justement on saura de quoi on parle aussi quand on discutera d'incinération. Même si les techniciens savent de quoi ils parlent.

M. MONTENON. – Et donc pour finir l'étude de programmation dont j'ai parlé tout à l'heure, on va dire, c'est le reste par rapport au budget possible de 2024. Vous voyez que sur les imprévus il y a 0€ là. C'est parce qu'on a un changement de comptabilité M57 et il n'est plus possible d'avoir une ligne imprévue sur un budget et le résultat reporté ça c'est le chiffre officiel on ne pourra absolument pas le modifier. Et la dotation des amortissements, c'est ce qui est possible de transfert entre

fonctionnement et investissement. Je vais venir un peu plus dans le détail dans la partie fonctionnement. Je vais passer à la partie fonctionnement pour avoir la vision globale. Donc une partie du fonctionnement, les charges de fonctionnement sont d'environ 27 500€, la convention SEM augmente un tout petit peu, une raison simple c'est qu'avant Océane et une autre personne qui était avant elle chargée de mission étaient agent SYDEMER, alors que mon statut est agent SEM mis à disposition à 100% du SYDEMER, c'est pour ça qu'il y a une différence entre les 2 lignes mais c'est vraiment la différence. Toujours pas de dépense imprévue bien évidemment, la dotation aux amortissements et les autres études, donc ça c'est le passage si on va vers les déchets d'activité économique etc. On l'a mise dans la partie fonctionnement, pour des raisons comptables principalement. C'est pour ça que ce n'est pas dans la partie investissement et ce qui est un peu le nerf de la guerre c'est le résultat reporté, ça on ne pourra pas le bouger. La cotisation au vu des projets proposés pour l'année 2024, ça maintient la cotisation à 0,25€ par habitant le montant légèrement différent de 2023 simplement, parce qu'il y a eu une évolution de la population sur le territoire

M. DRIOL. – Donc on a eu un échange au sein du bureau sur ce sujet, on vous fait cette proposition parce que moi j'ai du mal à augmenter au cas où, très clairement ce qui vous est présenté les orientations qu'on porte, on n'a pas de raison de faire une augmentation de principe. Je n'aime pas ça, après si c'est pour augmenter les résultats reportés etc. ça ne rime à rien, alors qu'on en est qu'aux orientations. On votera lors du prochain Comité Syndical mais voilà après échange au sein du bureau on est arrivé à se mettre tous d'accord sur ce principe. On a quand même une augmentation puisque le nombre d'habitants a évolué. Ce qui ne nous crée pas de charges.

M. MONTENON. – Donc ça revient à un budget total investissement plus fonctionnement qui est légèrement supérieur à 2023, mais aussi parce qu'en 2023 il y a eu une vacance de poste pendant quelque temps, c'est ça qui fait la différence. Voilà pour la partie financière.

M. DRIOL. – Merci des questions de demande de précision tout simplement ? Non ces chiffres vous éclairent, donc je vous demande de prendre acte de ce programme d'orientation budgétaire, néanmoins il va y avoir un débat, mais si on est en phase.